

ASSOCIATION
“ FÉDÉRATION REGIONALE DES COMMERÇANTS, USAGERS et
CONSOMMATEURS DU GRAND MONTPELLIER ET DE LA REGION
LANGUEDOC ROUSSILLON “

Lettre ouverte aux candidats aux élections législatives 2012

Mesdames, Messieurs,

L'approche des élections législatives suscite beaucoup d'espoirs pour la Fédération Régionale des Commerçants, Usagers et Consommateurs du Grand Montpellier et de la Région Languedoc Roussillon que nous représentons.

Cette association, qui a notamment pour objet la défense des intérêts collectifs, matériels et moraux des commerçants indépendants ainsi que la préservation et la promotion de l'activité commerciale, culturelle et artisanale des commerces de proximité et de centre-ville du Grand Montpellier, œuvre, depuis sa création, pour un développement harmonieux du commerce et de l'artisanat afin de parvenir à un juste équilibre entre la revalorisation du centre-ville de Montpellier et le développement des pôles urbains et commerciaux de périphérie.

Or, nous avons le regret de constater aujourd'hui un manque manifeste de concertation et d'information dans l'élaboration de la politique d'aménagement commercial.

En effet et à titre d'exemple, la création et l'exploitation de la zone d'activités Odysseum a suscité chez nos membres de très vives inquiétudes nous contraignant à introduire plusieurs recours notamment à l'encontre de la Communauté d'Agglomération de Montpellier et la Commune de Montpellier.

Sous la pression contentieuse, ces dernières se sont rapprochées des différents acteurs économiques du Centre-Ville pour tenter de trouver un terrain d'entente, rapprochement qui s'est concrétisé par la signature en septembre 2005 et en février 2006 de protocoles transactionnels aux termes duquel la Commune de Montpellier, la Communauté d'Agglomération, la Chambre du Commerce et la SERM ont convenues d'engager **une politique de concertation et de collaboration sur le développement économique de la Ville.**

Ces protocoles prévoyaient notamment la participation de la FADUC en collaboration avec la Mairie, l'Agglomération, et la CCI, à **l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement Commercial, document de base et de référence à la réflexion en matière d'urbanisme à Montpellier.**

Aussi nous attirons votre attention sur ce document, **véritable volet commercial du SCOT**, qui s'inscrit dans le nouveau cadre réglementaire fixé par la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) du 4 août 2008. Il vise à accompagner le développement commercial au regard des objectifs d'aménagement du territoire et de développement durable, et ce dans le respect de la concurrence et de la liberté d'entreprendre.

Nonobstant le caractère incontournable de cet outil pour accompagner le développement commercial de l'Agglomération de Montpellier, il est indispensable que sa réalisation s'opère en étroite collaboration avec les différents acteurs économiques de l'agglomération Montpelliéraine, voire de la Région du Languedoc Roussillon conformément aux souhaits de Monsieur DELJARRY.

Cependant, à notre grand désarroi, nous sommes aujourd'hui dans l'expectative quant à son élaboration qui demandera environ 12 mois et qui n'est prévue qu'en début d'année 2013, sur la base d'une étude réalisée par un prestataire non encore déterminé à ce jour.

Il est **fondamental et urgent** qu'un réel changement intervienne dans le comportement de nos élus.

Ce Schéma d'Aménagement Commercial ne doit pas devenir un moyen détourné d'entériner les projets actuels et nous comptons sur votre mobilisation et votre soutien afin de veiller à la stricte indépendance du prestataire qui sera appelé à réaliser cette étude sur laquelle ce schéma reposera.

Nous croyons fondamentalement à l'action publique et à la capacité du politique à influencer sur le développement économique local, mais cette confiance repose sur un préalable indispensable : le respect de la parole donnée.

Or, il est de plus en plus difficile d'accorder du crédit à cette dernière :

- Quand on lit que le projet d'extension de la ZAC Odysseum Est « *est un projet complémentaire du centre-ville, nécessaire eu égard la croissance de l'agglomération Montpelliéraine* » alors même que la fréquentation commerciale en centre-ville baisse de manière significative en atteste les nombreuses fermetures récentes.
- Quand on voit le silence gardé par la SERM à l'encontre des promoteurs immobiliers qui imposent systématiquement en RDC des immeubles qui fleurissent en abondance à Montpellier, des locaux commerciaux de petites surfaces, tels qu'ils ne sont soumis à aucune autorisation commerciale
- Quand on voit que le Plan Local de Déplacement ne prend nullement en considération les commerçants du centre-ville en condamnant définitivement, avec la fermeture du Jeu de Paume, tout accès au centre-ville par le Nord-Ouest de l'écusson.

Cette politique, qui va en l'encontre d'un développement harmonieux du commerce et de l'artisanat et qui empêche un juste équilibre entre la revalorisation du centre-ville de Montpellier et le développement des pôles urbains et commerciaux de périphérie doit changer par le truchement d'une **élaboration concertée du Schéma d'Aménagement Commercial de l'Agglomération Montpelliéraine.**

C'est pourquoi la FADUC demande aujourd'hui expressément que soit gelée toute implantation commerciale tant que ledit schéma ne sera pas connu et élaboré dans la plus totale transparence.

Notre position est ferme car nous ne pouvons transiger avec une politique qui a déjà démontré son effet dévastateur sur le commerce du centre-ville et sur l'emploi. Nous sommes disposés à faire entendre notre voix par tous les moyens existants y compris judiciaires.

Aussi, c'est dans cet esprit, que nous vous interpellons **sur cet enjeu capital pour le développement du commerce de la région Montpelliéraine** pour les années à venir et nous sollicitons votre extrême vigilance afin que prime aujourd'hui **le respect de l'environnement, de la législation de l'urbanisme et de l'urbanisme commercial tout comme l'ensemble des dispositifs de réglementation des implantations commerciales et ce, quelle que soit leur taille.**

Comptant sur votre engagement à nos côtés, nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs les futurs députés, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Le Président,
Alain SIMON**

